



CONTRAT DE PARTICIPATION*

22A animations

Serge Loupiac

27, rue de la PAIX 31600 Lamasquère

*Merci de retourner 1 exemplaire de votre contrat et en garder 1
Joindre une photocopie du K.bis ou du RM ou du Siret INSEE

N° SIRET

Raison Sociale

Adresse

Code Postal Ville Pays

Tél. Fax

Site web

Responsable salon Fonction

E-mail Tél. portable

Forme juridique :

Cochez votre rubrique correspondante à vos activités sur les salon *

- ☐ **ARTS DIVINATOIRES**
- ☐ **THERAPIE ALTERNATIVE**
- ☐ **BOUTIQUE**
- ☐ **AUTRE**

* Attention de bien cochez votre réelle activité, si elle ne correspond pas à ce que vous avez déclaré, nous procéderons à une nouvelle facturation correspondant à l'activité sur le salon !

DECRIVEZ VOTRE ACTIVITE OU LES OBJETS QUE VOUS VENDEZ :

BON DE COMMANDE

SALON CARNAC 2018

22 ARCANES ANIMATIONS

DATE :

SERGE LOUPIAC

27 rue de la Paix - 31600 Lamasquère

Téléphone : 05 61 56 15 36

E-mail : salondefrance@free.fr

Dispensé d'immatriculation au RCS et
au répertoire des métiers

SIREN:520609876

APE: 5819Z

CLIENT :

*nom et adresse du client facultatif si montant inférieur à 76€00

Désignation	Quantité	Montant	TVA	Total
EMPALCEMENT BIEN ÊTRE	1	165.00	non	165.00

Veuillez rédiger tous les chèques à l'ordre de **Serge LOUPIAC**
Pour toute question concernant ce bon de commande,
Veuillez nous contacter: au 06 82 98 90 97
Merci de votre confiance !

SOUS-TOTAL	€	165.00
TAUX DE T.V.A		0,00%
T.V.A	€	-
TOTAL NET	€	165.00

Une facture vous sera délivrée après le salon

X

j' ai pris note des CGV

Conditions générales de ventes

Article N° 1 - Conditions d'admission :

Toute demande d'admission sera soumise à l'accord préalable de Serge LOUPIAC

La mise à disposition de stand et emplacement sur le salon doit faire l'objet d'une réservation au moyen du dossier d'inscription: contrat, convention ou(et) bon de commande/ facture, à retourner à SERGE LOUPIAC, 27 rue de la PAIX 31600 LAMASQUERE,

Article N° 2 - Conditions d'attribution des emplacements :

Les placements seront effectués par l'organisateur au fur et à mesure des réservations..L'attribution de stand et emplacement est personnelle et ne peut faire l'objet d'aucune location ou sous-location, même gratuite le responsable du stand doit correspondre au bénéficiaire et signataire de ce présent contrat ou convention. Tout stand ou emplacement non occupé le jour de l'ouverture met fin à la demande de réservation sans restitution du règlement versé.

L'organisation se réserve le droit de modifier les dates et horaires d'ouverture du salon et d'en informer au plus tôt les exposants par simple mail ou par tout autre moyen.

Article N° 3 - Conditions particulières :

Les horaires du salon, de montage/démontage et d'ouverture/fermeture au public doivent être rigoureusement respectés: Le professionnel doit se présenter 1 (une) heure avant l'heure d'ouverture au public ou respecter les consignes données par l'organisateur.

L'exposant s'engage à participer à toute la durée du salon. En cas de départ, qu'elle qu'en soit la cause, aucune indemnité proportionnelle à la durée de participation ne sera due. L'exposant devra laisser les emplacements, décors et matériels mis à sa disposition dans l'état où ils lui ont été remis. Toutes détériorations du matériel, du bâtiment et du sol seront mises à la charge de l'exposant après évaluation écrite et chiffrée par un professionnel.

Le professionnel ou toute personne non habilitée par l'organisation du salon s'engage à ne distribuer aucun document publicitaire, à n'utiliser aucune méthode commerciale (démarchage) dans l'enceinte et autour du lieu de la manifestation ainsi que dans les allées et lieux communs du salon.

Le professionnel s'engage à respecter l'organisation mise en place et à prendre en compte la tarification et les réductions consenties lors de l'événement à ses partenaires et clients.

Le professionnel est tenu de déclarer les gains de ses prestations aux autorités concernées et à l'administration fiscale, particuliers ou entreprises. Le professionnel doit avoir un facturier sur son emplacement. L'organisateur ne peut être tenu responsable de la non déclaration des gains perçus par le professionnel ou l'exposant. Le professionnel s'engage sur l'honneur et déclare avoir pris ses dispositions vis à vis des formalités réglementaires incombant aux entreprises et personne morale pour exercer une activité professionnelle.

Toute présence de bougie allumée ou source de chaleur, flamme ou autres sont proscrites. Tout tissu utilisé par l'exposant doit être ignifugé ou anti-feu. Les exposants sont tenus de respecter les mesures de sécurité imposées par la Préfecture de Police, éventuellement par l'Organisateur et (ou) par le responsable des locaux. L'exposant s'engage à utiliser du matériel compatible aux normes électriques en vigueur dans le salon. L'exposant devra faire assurer auprès de compagnies d'assurances françaises contre l'incendie, les risques liés à son activité, les objets mobiliers, matériels et marchandises, dégâts des eaux, explosion de gaz, bris de glace et généralement tous risques quelconques.

L'organisation ne répond pas des dommages que les exposants pourraient occasionner à des tiers, ni des pertes, vols ou destruction des matériels et marchandises qu'ils exposent. Conformément aux Conditions Générales de vente, tout exposant par le seul fait de sa participation déclare renoncer à tout recours que lui-même ou ses assureurs seraient en droit d'exercer contre le comité organisateur, le responsable des locaux et leurs assureurs, pour tout dommage direct ou indirect que ces derniers pourraient occasionner à ses biens ainsi qu'à ses préposés.

Article N° 5 - Activités :

L'exposant s'engage à déclarer son activité lors de sa demande de participation, à n'exposer que les marchandises et produits pour lesquels il a été admis au salon, à ne présenter des marchandises et produits conformes à la réglementation française le concernant et à ne faire aucune publicité susceptible d'induire en erreur le public, ni de constituer une concurrence déloyale. Toute activité non déclarée sera facturée.

L'exposant s'engage à respecter les législations applicables à son activité et notamment les articles L.121-1 et suivants du Code de la consommation. Toutes activités susceptibles de faire naître de fausses espérances ou craintes, d'abuser la clientèle du salon sont rigoureusement interdites. L'exposant s'engage à ne réaliser aucun acte susceptible de s'apparenter à un acte médical ou de magie.

Article N° 6 - Limitation de responsabilités :

S'il devenait impossible de disposer au jour et à l'heure prévue des locaux nécessaires au salon pour une raison qui ne serait pas imputable à l'organisation. Celle-ci serait seulement tenu au remboursement des sommes versées, déduction des frais qu'il aurait engagés pour la préparation de l'événement.

Article N° 7 Conditions d'annulation:

- L'annulation par l'exposant de son inscription doit de faire obligatoirement par lettre Recommandée avec Accusé de Réception à l'adresse suivante: Serge Loupiac - 27 rue de la Paix - 31600 Lamasquère.

- L'annulation par l'exposant de son inscription jusqu'à 30 jours avant le début du salon autorise Serge Loupiac à conserver ou à facturer 40% du montant total de l'inscription

- L'annulation par l'exposant de son inscription moins de 30 jours avant le début du salon autorise Serge Loupiac à conserver ou à facturer la totalité du montant total de l'inscription.

Le manquement à une des obligations du présent contrat entraîne l'annulation de son contrat sans préavis et l'éviction du salon de l'exposant sans aucune indemnité.

Tout litige entre la société organisatrice et un exposant sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Toulouse.

STATUT DE L'EXPOSANT:

4ème édition au CASINO CIRCUS CARNAC 41 Avenue des Salines, 56340 Carnac
Salon « Les 22 arcanes » 5,6 et 7 octobre 2018

Inatllation le vendredi à partir de 9h30 (cette date vous sera confirmée)
Ouverture public 14h00 /19h00 - samedi et dimanche 10h30/19h00
Les horaires sont suceptibles d' être modifiés

Ces prix comprennent :

Droit d'engagement et d'accès au salon.

L' option*

L' Inscription de votre nom, spécialités sur le site Internet

*** Option en fonction de la programmation et des disponibilités.:**

*L'ATELIER ou (et) la (les) CONFERENCE (S) (et) ou la (les) PRESTATION(S)
PUBLIC question gratuite ou show voyance, voir SERGE enseptembre pour faire votre
réservation au 06 82 98 90 97

Équipement mobilier : tables et chaises

Tarifs libres à afficher sur le salon

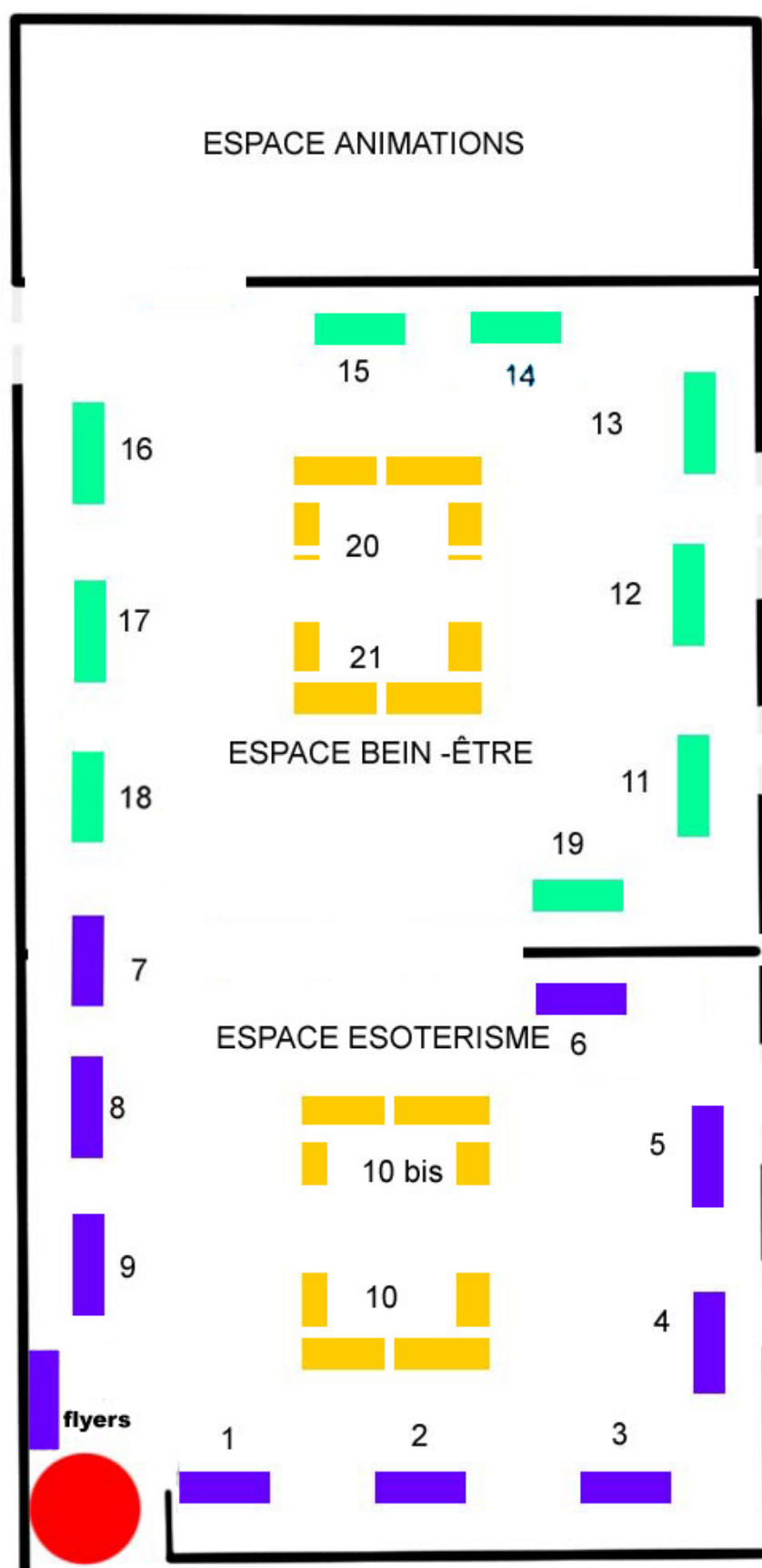
Dûment mandaté et agissant pour le compte de l'établissement désigné, après avoir pris connaissance
du dossier ci-joint et des conditions générales de vente auxquels j'accepte de me conformer,
Je déclare accepter les termes du contrat.

Je déclare « ne pas être d' interdiction CASINO »

Fait à _____ le _____ NOM.....PRENOM.....

SIGNATURE ET (CACHET facultatif)

PLAN SALLE CASINO CIRCUS de CARNAC
Visuel non contractuel



ACCUEIL

PLANNING DES ANIMATIONS

Conférences, ateliers, présentations, show voyance en public

Merci de vous prè-inscrire sur des plages horaires
mettre le titre et un résumé de cette (ces) animation (s)
La programmation est suceptible d' être modifiée

VENDREDI

14H00 14H40
15H00 15H40
16H00 16H40
17H00 17H40

SAMEDI

10H00 10H40
11H00 10H40
14H00 14H40
15H00 15H40
16H00 16H40
17H00 17H40

DIMANCHE

10H00 10H40
11H00 10H40
14H00 14H40
15H00 15H40
16H00 16H40
17H00 17H40

RESUME (texte de 10 lignes présentant votre animation écrire en MAJUSCULE ou envoyer par mail